



HAL
open science

Introduction du Second colloque du Programme Collectif de Recherche “ Naissance, évolution et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges ”, Foix 2011

Florence Guillot

► **To cite this version:**

Florence Guillot. Introduction du Second colloque du Programme Collectif de Recherche “ Naissance, évolution et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges ”, Foix 2011. Fortifications médiévales dans les Pyrénées, Jan 2012, Foix, France. pp.7-27. hal-01083245

HAL Id: hal-01083245

<https://hal.science/hal-01083245>

Submitted on 16 Nov 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Second colloque du Programme Collectif de Recherche : « Naissance, évolution et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges »

3 et 4 décembre 2011, Foix, Ariège.

Florence Guillot¹

« Naissance, évolution et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges », le titre de notre second colloque est simplement celui du Programme Collectif de Recherche, sans ajout. Il introduit en fait un sujet bien cadré : il s'agit de fortifications au Moyen Âge dans les Pyrénées centrales françaises.

Ce sujet est donc le même que celui qui avait été abordé au colloque de Seix en octobre 2007 et qui a été l'objet d'une publication aux éditions La Louve en 2009. Quatre ans après, les recherches sur ce même sujet ont permis un nouveau colloque, c'est dire leur vitalité.

Ce colloque s'est appuyé en premier lieu sur les recherches d'un groupe de spécialistes qui reçoivent l'autorisation annuelle et le soutien du ministère de la Culture ainsi que l'aide du Conseil général de l'Ariège².

Mais ce nouveau rassemblement a aussi permis d'aller au-delà du programme de recherche initial en s'ouvrant à d'autres chercheurs qui ont œuvré sur le même sujet, souvent dans le cadre de chantiers d'archéologie préventive mais aussi par le biais de travaux universitaires. Les locuteurs étaient donc membres du PCR ou chercheurs non membres de ce programme de recherche.

J'avais fondé ce programme en 2004 pour qu'il puisse servir de support à la fouille archéologique du *castrum* de Montréal-de-Sos. Il dépasse largement le cadre de ce site et de la haute vallée du Vicdessos grâce à la diversité et au dynamisme des chercheurs qui le composent. Des seigneuries du Comminges à celles du Donezan, les membres du programme couvrent un secteur relativement large, même si l'exhaustivité n'est pas de mise car il existe des vides non investis du point de vue spatial comme du point de vue thématique. En fait, couvrir la totalité du secteur serait un objectif illusoire et orgueilleux. Ce n'est pas non plus indispensable à la qualité de nos recherches et notre diversité est actuellement suffisante pour obtenir des résultats significatifs.

Les recherches menées le sont donc sur des secteurs différents, mais surtout elles sont le fait de techniques et de méthodes diversifiées. Le colloque, comme le programme de recherche a regroupé des archéologues, mais aussi des historiens, un linguiste, un architecte spécialisé, etc. Cette interdisciplinarité est aujourd'hui normalement répandue et acceptée dans toute recherche parce que prolifique. Elle permet de présenter des études d'approches diverses, monographies, travaux régionaux, recherches de méthodologies innovantes ou travaux historiographiques.

Ces articles sont les comptes rendus de l'avancée des recherches récentes sur les Pyrénées centrales en matière de fortifications médiévales.

1. Responsable du Programme Collectif de Recherche, membre associée C.N.R.S. 5608 TRACES-Terrae.

2. Au moment du colloque, ce programme regroupait : Pascal Audabram, Jean-François Ayraut, Stéphane Bourdoncle, Nathalie Dupuy, Sylvie Favre, Yves Krettly, Thibaut Lasnier, Pascal Lotti, Denis Mirouse, Pascal Robert-Cols, Hélène Teisseire, Patrice Tillet, sous la direction de Florence Guillot.

Voir les activités et rapports du programme sur le site web : www.chateaux09.fr

Montagne ou plaine ? [fig. 1]

Le cadre géographique du colloque est celui du programme : de la haute montagne à la plaine, il s'étend sur le versant français des Pyrénées centrales. Il correspond grossièrement à l'actuel département de l'Ariège et à la portion sud-est de la Haute-Garonne, c'est-à-dire aux bassins versants du Salat, du Ger, de l'Arize, de l'Ariège, de l'Hers(-Vif) et des tranches des hautes vallées de l'Aude et de la Garonne.

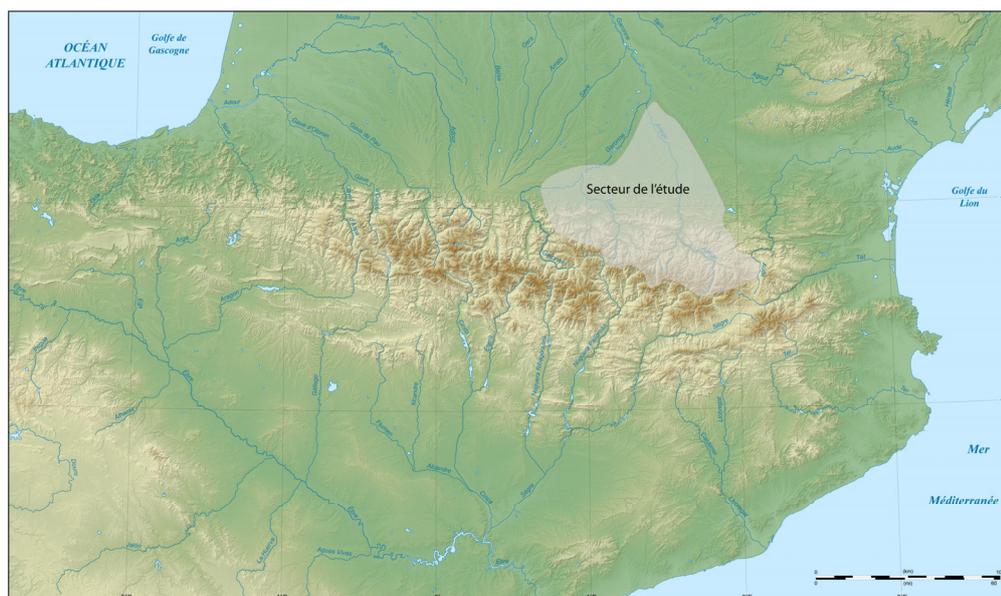


Fig.1

Les Pyrénées centrales ont une double réputation à première vue contradictoire, entre la vision historique d'un massif peuplé et vivant, bien ouvert vers l'extérieur, et une vision géomorphologique de barrière peu pénétrable et particulièrement difficile à traverser.

On qualifie le massif pyrénéen de chaîne compacte car les reliefs sont puissants, les vallées sont étroites et les cols et les altitudes moyennes sont particulièrement élevés. Ce faciès est particulièrement typique du versant nord et de la zone centrale des Pyrénées, étudiée dans ce colloque.

Dans un cœur composé essentiellement de roches cristallines, les montagnes sont hautes et larges, irriguées par de rares vallées de profils glaciaires, étroites et profondes. Ces vallées ont tendance à privilégier un écoulement du sud vers le nord et forment de minces entailles qui souvent ne confluent qu'au pied du massif. Elles compartimentent donc le massif en blocs parallèles entre eux difficilement connectables avant l'abaissement du relief à l'avant des montagnes. Les rivières se regroupent comme des branches d'arbres et les confluences encaissées sont presque toujours tardives, le plus souvent à proximité de la naissance de la plaine ce qui amplifie l'impression de cloisonnement.

Les débouchés des vallées de l'Ariège, de la Garonne ou du Salat – à l'avant du massif – se réalisent dans des profils de cluses rétrécies par le biais de gorges encaissées.

En fait, au Crétacé, avant la quatrième orogénèse pyrénéenne, se mirent en place des mers et donc des épaisseurs sédimentaires importantes. À l'Éocène, la collision entre les deux plaques – hispanique et européenne – fut suivie par la surrection de ces unités sédimentaires en même temps que celle des roches cristallines anciennes et des vieilles pénéplaines produites par l'érosion. Les roches cristallines eurent tendance à subsister sur le relief central, tandis que les roches sédimentaires « s'écoulèrent » et furent charriées des deux côtés de la crête centrale. C'est pourquoi on retrouve ces roches de la couverture sédimentaire en longues bandes ouest-est situées à l'avant du massif, aux débouchés des vallées. Constituées de calcaires très durs (car métamorphisés) pour la plupart, ces roches forment des rétrécissements notables des vallées partout où elles sont présentes. Les vallées pyrénéennes ne sont donc pas des sillons s'élargissant au fur et à mesure que l'on descend, mais connaissent le plus souvent un profil inverse, alors qu'elles sont déjà étroites – car glaciaires – à l'amont.

La morphologie actuelle de ces terrains doit presque tout aux érosions glaciaires.

À l'avant de la zone de haute montagne, les vallées majeures, celle du Salat, du Ger et surtout celles de l'Ariège et de la Garonne, s'élargissent au profit d'un alluvionnement d'origine glaciaire pour l'essentiel. Globalement, il s'agit donc d'un milieu ouvert, constitué de terrasses plus ou moins bien drainées dont les plus basses peuvent avoir été largement marécageuses. C'est aussi, au bord des rivières, le lieu de possibles crues car la pente de l'écoulement est minime et parce que la montagne copieusement arrosée nourrit des crues substantielles. Aujourd'hui encore, et malgré les multiples ouvrages hydroélectriques en amont, quand les flots dévalent depuis la montagne du versant nord pyrénéen, ils s'étalent dans la plaine, inondant les rives de l'Ariège, de la Garonne, comme de ses affluents.

On rencontre dans ces vallées qui s'élargissent des sols composés principalement de limons et de galets. On distingue trois niveaux de terrasses. Les hautes terrasses sont composées de sols cristallins très altérés, enveloppés d'une formation de sables et d'argiles très compacts. En aval, les limons des moyennes terrasses atteignent sept à huit mètres d'épaisseur. Dans les terrasses les plus au nord et les plus basses, ils sont riches en sables et galets divers mais souvent assez gros. Ces régions sont aujourd'hui un des espaces les plus productifs de l'agriculture intensive française.

Cependant, la tendance au regroupement des cours d'eau dans la zone la plus basse de la haute montagne, c'est-à-dire avant leur « sortie » vers des reliefs moins accentués, limite la largeur de ces vallées de plaine, qui sont, de plus, peu nombreuses. D'est en ouest, entre elles, s'étend un large paysage collinaire confus, dit « Prépyrénées ».

Nettement moins élevée que le massif lui-même, cette zone de piémont n'en est pas moins cloisonnée. En effet, les reliefs y sont nombreux et ne connaissent que rarement une organisation interne propice aux déplacements. Au sud, ils peuvent être vigoureux car ils sont taillés dans des roches calcaires dures disposées en grandes crêtes édentées de direction est-ouest, tel le massif du Plantaurel (rive droite et gauche de l'Ariège). Au nord, ils s'arrondissent peu à peu car ils se développent dans des mollasses et des poudingues. Ils n'ont pas connu d'ouvrages glaciaires et n'ont pas bénéficié de la pente qui aurait pu hiérarchiser les réseaux valléens. En résulte un paysage complexe et désordonné, marqué par des phénomènes de cluses, perçant tant bien que mal du nord au sud les reliefs calcaires perpendiculaires, voire par de vraies percées souterraines comme au Mas-d'Azil.

La zone étudiée est donc caractéristique d'un secteur montagnard compartimenté et réparti en deux bandes de direction est-ouest :

- un secteur de haute montagne partagée par d'étroites vallées parallèles ;
- à l'avant, un relief collinaire désordonné, complexe et enclavé, encadré par quelques grandes vallées alluviales issues du haut massif.

Un peu d'histoire : le temps des comtes [fig. 2]

Comtés et vicomtés pyrénéens au XIII^e s - les pouvoirs publics -

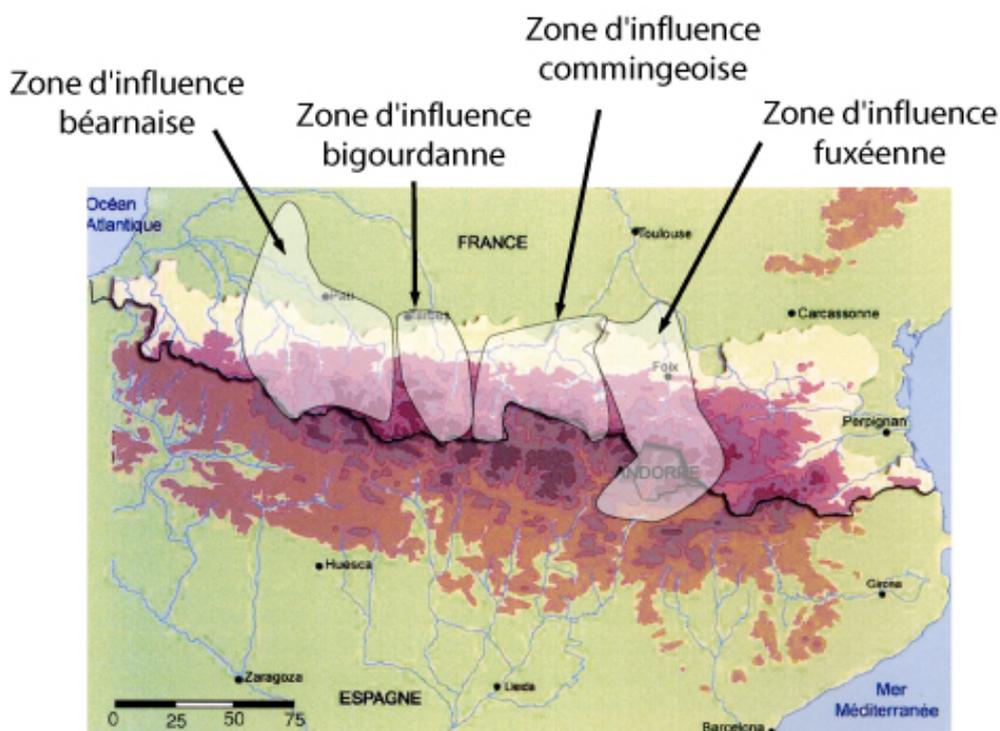


Fig. 2

Avant d'être un espace bien défini, le secteur étudié est un monde de comtés : c'est donc avant tout un cadre géopolitique médiéval cohérent. Mais ce peut aussi être un espace mouvant, notamment sur ses marges, puisque les comtés n'ont pas recouvert de tous temps les mêmes territoires, ni tous les territoires.

Le secteur étudié était formé au Moyen Âge du comté de Foix, de celui de Couserans ainsi que de la vicomté qui en fut déclinée et d'une partie du comté de Comminges qui intégra, au moins à partir du XIIe siècle, le vieux comté de Couserans. Du point de vue des pouvoirs publics, à partir du XIIe siècle, cette zone était en fait partagée en deux grandes zones d'influence : celle des comtes de Comminges et celle des comtes des Foix.

De devenir différents, ces structures du pouvoir public ont connu une étape de définition territoriale qui a abouti à structurer des zones politiques homogènes à partir du XIIe siècle, mais dont les limites véritablement linéaires ne furent précisées qu'au XIIIe siècle.

Le cadre géographique de ces entités est lié au réseau valléen et est constitué de « tranches » de secteurs de la haute montagne et du piémont aval.

Situées apparemment hors du contexte des opérations militaires de la grande Guerre Méridionale, ces entités politiques n'en subirent pas moins les conséquences de l'expansion du domaine royal aux XIIIe et XIVe siècles. Tandis que, dès le XIIIe siècle, les pouvoirs locaux purement seigneuriaux tendirent à être concurrencés par des structures consulaires franchisées, dont les plus puissantes étaient le plus souvent situées en aval, révélant le glissement du dynamisme économique vers les piémonts. Cette région subit moins les conséquences de la guerre de Cent Ans que d'autres zones du sud-ouest de la France, privilégiée en vallée de l'Ariège par un pouvoir resté puissant et parfois quasi autonome, mais aussi par une situation en arrière des grands axes de communication. Mais ces événements ont tout de même eu des conséquences importantes, tout particulièrement dans les secteurs de plaine et de piémont ou, à l'inverse, aux extrémités sud de la montagne.

Le comté de Foix (XIe siècle-XVe siècle)

Nouveau comté, nouveau réseau

Le comté de Foix est issu du grand *pagus* carolingien de Toulouse dont la partie pyrénéenne fut démembrée au Xe siècle au profit des comtes de Carcassonne. Rotger, comte de Carcassonne, dit « le Vieux », mit au point sa succession en faveur de ses fils et de sa femme vers 1002³. Le benjamin, Pèire, évêque de Gérone, reçut les possessions ecclésiastiques sur toute la *potestas* de Rotger. Raimond, l'aîné, reçut des biens concentrés surtout autour de Carcassonne, des droits sur la plaine toulousaine dans la zone de Cintegabelle et des droits sur le Razès, qui dépendait aussi du frère de Rotger, Bernart. Ce dernier, le cadet des trois fils, reçut les pouvoirs sur la zone toulousaine de montagne, comté et évêché de Couserans et vallée de l'Ariège. Dans ce dernier secteur, une grande partie des droits étaient en réalité tenus en usufruit par sa mère, tandis que d'autres secteurs, au nord, le Volvestre ou le bois de Boulbonne, étaient gérés en indivis avec Raimond, l'aîné. Rotger, successeur de Bernart, fut le premier personnage à porter le titre de comte de Foix, il dut partager son autorité sur la vallée avec Pèire, évêque de Gérone, son oncle, survivant des trois fils héritiers de Rotger-le-Vieux et donc garant de l'autorité de cette famille.

3. Héritage effectif à sa mort en 1011. Son fils aîné est alors mort, mais l'héritage de celui-ci est dévolu à son fils homonyme, petit-fils de Rotger-le-Vieux.

Vers 1002, Archives départementales de l'Ariège (désormais abrégé A.D. Ariège), E1., Bibliothèque nationale de France (abrégé BnF), Doat, 165, f° 86.

Devic (dom) et Vaissète (dom), *Histoire générale du Languedoc* (abrégé H.G.L.), Toulouse, 1872, tome V, acte 162, col. 344-346.

Durant la première moitié du XI^e siècle, on assista à une évolution politique somme toute classique : fixation territoriale du pouvoir des Fuxéens avec la création du comté de Foix, disparition progressive des indivisions qui s'accompagna d'une dissociation entre la zone carcassonnaise et fuxéenne. Mais des droits familiaux subsistèrent, permettant aux Fuxéens jusque dans les années 1070 de posséder des pouvoirs (théoriques ?) sur le comté de Carcassonne. Ces pouvoirs furent abandonnés (dans un cadre conflictuel) entre les années 1065 et 1126, suite à la mainmise des Trencavel et des Barcelonais sur le Carcassonnais, et leur perte fut, à l'est, la dernière péripétie de la territorialisation du comté de Foix.

Ce qui caractérise le plus ce premier comté de Foix au XI^e siècle est la nouveauté du pouvoir de cette branche de la famille carcassonnaise. En fait, les droits cédés par Rotger-le-Vieux étaient d'acquisition récente puisqu'ils dépendaient auparavant du comté de Toulouse. Ils étaient donc forcément mal assis, d'autant que les familles seigneuriales présentes sur cette zone étaient d'origine toulousaine. Par exemple, au nord du comté, dans la vallée de la Lèze, la plupart des *nobiles* appartenaient à la famille des *Amelius* issue de celle de vicomtes présents auprès des Carcassonnais au Xe siècle.

Les liens entre la famille de Rotger et l'abbaye de Lézat, en basse Ariège, dataient de son père, Arnaud, qui fut un des principaux donateurs de l'abbaye et y était présent aux côtés du groupe *Amelius* dès les années 940-950⁴. Cette politique préfigura l'expansion des Carcassonnais dans cette zone du Toulousain : on comprend bien que le conflit final remporté par Rotger-le-Vieux sur les Toulousains ne fut que la conclusion d'une extension dont les limites avaient été définies plusieurs décennies auparavant par le père de Rotger-le-Vieux, Arnaud. Les liens entre les Carcassonnais et le groupe *Amelius* furent réguliers d'après les actes de la seconde moitié du Xe siècle et également sensibles, autour de l'abbaye de Montoulieu que le vicomte de Carcassonne, *Amelius*, fonda⁵ en Carcassonnais. Il est d'ailleurs possible que l'abbaye de Lézat ait été fondée par le groupe *Amelius* sous la direction de la famille des comtes de Carcassonne car l'absence complète des comtes de Toulouse et de leurs proches dans les actes de cet établissement est significatif⁶. Il est aussi possible que le comte de Toulouse ait été peu doté sur cette région, ce qui aurait facilité l'expansion carcassonnaise.

La conquête militaire finale du sud du Toulousain à la fin du Xe siècle par Rotger de Carcassonne ne fut donc que la conclusion de la présence carcassonnaise ancienne sur ces secteurs.

De cette conquête naquit le comté de Foix, qui fut de définition difficile durant tout le XI^e siècle et encore au début du XII^e siècle, notamment parce que sa zone sud était dominée par des Cerdans, ennemis des Carcassonnais à partir de la fin du Xe siècle et pendant un siècle, mais aussi parce qu'elle était partagée avec les comtes de Razès – branche de la famille comtale carcassonnaise qui disparut dans les années 1070 – qui y possédaient d'importants droits.

Les premiers comtes sur le secteur fuxéen fondaient leur pouvoir sur les droits acquis de Rotger-le-Vieux puis de son benjamin, l'évêque Pèire. Il s'agissait essentiellement de

4. Voir par exemple Ourliac (Paul), Magnou (Anne-Marie), *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Paris, 1984-1987, acte 121 ; BnF, Doat 88, II, f° 46.

5. D'après Debax (Hélène), « Les comtés de Carcassonne et de Razès et leurs marges aux XI^e-XII^e s. », *La Pierre, le Métal, l'Eau et le Bois : économie castrale en territoire audois (XI^e-XIV^e s.)*, sous la dir. Bailly-Maître (Marie-Christine), Gardel (Marie-Élise), Carcassonne, 2007, p. 16-28.

6. *Ibidem*.

l'exercice de la justice, de la domination des grandes abbayes, du contrôle de l'évêché de Saint-Lizier, de grands fiefs et de quelques ouvrages fortifiés.

Des concurrences nombreuses, une expansion régulière

À partir de ces droits absolument pas homogènes sur le secteur, les comtes de Foix élargirent régulièrement leur pouvoir sur la vallée de l'Ariège, cœur du comté de Foix, tandis qu'ils perdirent leurs droits périphériques, ceux du comté de Carcassonne et de celui de Couserans.

Sur le secteur fuxéen, la progression du pouvoir comtal a été sensible à partir des années 1060. Elle s'effectua grâce à un élargissement spatial du comté sur ses marges dans un premier temps, puis par l'assujettissement de seigneuries plus ou moins indépendantes au cœur même du comté : par le biais des serments et fiefs de reprise, l'autorité féodale se hiérarchisa en comté de Foix au profit de l'unique suzeraineté des comtes de Foix.

En concurrence avec d'autres pouvoirs comtaux, le comté de Foix s'étendit, à la fin du XIe siècle et au début du XIIe siècle, vers le comté de Carcassonne, dans le secteur de Mirepoix et de Laroque-d'Olmes, et vers le sud, contre les comtes de Cerdagne, autour de Lordat, d'Ax et de Mérens. L'effacement des comtes de Razès permit la mainmise complète sur le cœur du Sabartès, région située en amont de Foix correspondant à l'amont de la vallée de l'Ariège.

Il ne semble pas qu'il y ait eu de solides et durables seigneuries locales adultérines, mais plutôt des seigneuries fidèles qui eurent dans un premier temps, au XIe siècle et au début du XIIe siècle, une indépendance d'action assez importante par rapport aux comtes. Mais ces seigneurs entrèrent dans le jeu des serments et des hommages dès la fin du XIe siècle et peu à peu passèrent de la fidélité au comte à la vassalité.

À la fin du XIIe siècle, le comté de Foix avait entièrement changé : il était devenu une entité homogène dans laquelle le pouvoir des comtes était partout ou presque, suzerain.

Dès lors, les comtes de Foix mirent en place un glacis de fortifications comtales, souvent isolées du monde civil, réseau castral assurant le contrôle politique du comté. Mais cet ensemble mieux défini connaissait encore des zones d'attributions politiques floues sur ses marges.

Avec l'insertion du pouvoir royal français en Toulousain au XIIIe siècle, les limites se sont précisées. On assista, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, à une course au peuplement, avec la mise en place de bastides et de consulats, qui aboutit à la fixation d'une frontière quasi linéaire au nord du comté.

En même temps, la progression du domaine royal se compléta – dans un cadre très conflictuel suivant l'esprit du traité de Corbeil – jusqu'à la reconnaissance par les comtes de Foix de la suzeraineté française pour le nord du comté en 1263 et pour le Sabartès en 1277.

Désengagement puis réorganisation

L'acquisition par mariage de la vicomté de Béarn par la famille fuxéenne au tournant des XIIIe-XIVe siècles représente un événement essentiel pour l'histoire politique de cette famille.

Les comtes de Foix devinrent dès lors beaucoup plus vicomtes de Béarn qu'ils n'étaient comtes de Foix, et ce, malgré l'acquisition de droits importants sur l'Andorre et la vicomté de Castelbon⁷ au XIIIe siècle. Eut lieu, dès la première moitié du XIVe siècle, un désengagement politique des comtes de Foix de la vallée de l'Ariège, notamment de sa partie amont, et plus particulièrement au début de ce siècle marqué par des régences et un affaiblissement du pouvoir comtal.

Alors que de nombreuses seigneuries anciennes étaient très affaiblies par un endettement perceptible dès le XIIIe siècle et une concurrence importante avec les nouveaux pouvoirs consulaires et les pouvoirs comtaux et royaux, les comtes de Foix renforcèrent un clientélisme privilégié avec les élites préurbaines des villes de franchises dont les limites fortifiées se modernisaient régulièrement.

Parallèlement, les marges du nord du comté étaient des zones de plus grand investissement comtal, tant parce qu'elles étaient au contact des vellétés d'expansion des officiers des rois de France, que parce qu'elles étaient situées à proximité des nouvelles zones de conflits de la guerre de Cent Ans commençante, mais peut-être surtout parce qu'elles étaient devenues des secteurs économiquement extraordinairement dynamiques, alors que la montagne déclinait.

Dans ce cadre, le pouvoir des comtes de Foix, particulièrement celui de *Febus* (1343-1391), fut prépondérant et puissant, organisé sur le principe de l'administration par le biais de la châtellenie-baillie comtale.

À la mort de *Febus*, la famille des vicomtes de Castelbon (branche cadette séparée au XIIIe siècle) récupéra le comté. Il semble maintenant acquis que la mise en place de cette famille fut délicate sur la vallée de l'Ariège et que les élites locales eurent du mal à reconnaître ces nouveaux comtes. Ces derniers multiplièrent les garanties, les hommages et serments des seigneurs et des consulats en même temps qu'ils garantirent les franchises anciennes. Il s'ensuivit un rapprochement avec l'autorité royale française sur laquelle ces nouveaux comtes s'appuyèrent pour conserver ce comté et une réorganisation du réseau castral à l'échelle du comté, à leur initiative, dont l'objectif était de montrer et d'asseoir leur pouvoir. Mais cette réorganisation – dont le point d'orgue est la construction de la tour ronde de style philippin du château de Foix – fut la dernière et fut de courte durée.

Dès le début du second tiers du XVe siècle, le pouvoir comtal opéra un second désengagement effectué à nouveau au profit de la vicomté de Béarn et de l'acquisition de pouvoirs dans le secteur occidental des Pyrénées vers la Navarre.

Le comté de Couserans (XI-XIVe siècles), un espace toujours commingeois ?

L'étude politique du comté de Couserans est une tâche difficile car les carences de la documentation écrite sont énormes. L'histoire politique de ce secteur reste donc très fragmentaire et repose plus souvent sur des hypothèses de travail que sur des certitudes.

Le comté de Couserans est une entité ancienne, structurée sur l'évêché du Couserans, dont le siège était à Saint-Lizier, au débouché de la haute montagne.

Issu d'une cité tardo-antique, le comté de Couserans réapparut dans la documentation écrite au début du XIe siècle en deux occasions.

Vers 1002, le comté et son évêché furent attribués à Bernart, cadet du comte Rotger-le-Vieux de Carcassonne et fondateur de la famille de Foix, en même temps que des territoires

7. Aujourd'hui en Catalogne espagnole, proche de La Seu d'Urgell.

plus à l'est qui formèrent le comté de Foix. Bernat, évêque du Couserans était présent à l'important transfert des reliques de saint Hilaire organisé par Rotger-le-Vieux, comte de Carcassonne. Nul doute qu'il s'agit d'un fidèle et que le comte de Carcassonne contrôlait l'évêché de Saint-Lizier à la fin du Xe siècle. Dans les années 1030-1050, le premier comte de Foix, successeur de Bernart, contrôlait toujours « le comté de Couserans » s'il on en croit des actes qui sont des accords familiaux au sein de la grande famille carcassonnaise⁸. Mais quelle réalité sur le terrain avait vraiment ce supposé contrôle ? Un signe est troublant : dans les actes du XIe siècle qui dénombraient, pour qualifier le contrôle des comtés, les grandes abbayes, les grands fiefs et quelques *castra*, il n'y a point de *castra* ni de fiefs dans les chartes lorsqu'il s'agit du comté de Couserans dénombré par les Carcassonnais puis les Fuxéens. Ceci ne peut pas être le fait du hasard, d'autant que ces manques sont systématiques dans tous les actes du XIe siècle. On doit en conclure que, derrière cette mention du comté de Couserans, il ne faut probablement voir que l'ancienne signification du comté : l'évêché. Le pouvoir des comtes de Foix en Couserans au XIe siècle se limitait donc certainement à peu de choses, mise à part la domination de cet ancien évêché. Quand les premiers textes apparaissent, par exemple en Castillonnais, dans le cartulaire des Templiers de Montsaunès⁹, les aristocrates en place sont d'ailleurs des seigneurs aux fidélités commingeoises, par exemple les Aspet, les Montesquieu, les Prat, les Taurignan, etc. Il paraît donc plus logique, et malgré les reconnaissances documentaires du pouvoir public sur le comté de Couserans par les Fuxéens, de proposer que la *potestas* publique en Couserans ait été déjà totalement d'essence commingeoise, au moins au début du XIe siècle et peut-être plus tôt, sauf en ce qui concerne l'évêché. Les comtes de Foix n'ont d'ailleurs jamais porté le titre de comte de Couserans.

Dans les années 1090-1095, une documentation écrite plus dense révèle que le comte de Foix était toujours nanti de ce comté de Couserans à la veille de son départ en Terre sainte pour la première croisade¹⁰. La dernière mention d'un rassemblement des deux comtés sous la *potestas* fuxéenne date des années 1125-1126¹¹; mais, au XIIe siècle, comme auparavant, les deux territoires ne furent jamais confondus dans les actes. En effet, le comté de Foix était de création récente, tandis que celui de Couserans paraît être issu du haut Moyen Âge et correspondre au territoire épiscopal.

Dans la première moitié du XIIe siècle, entre Rotger, comte de Foix de 1126 à 1148 et son successeur Rotger Bernart, le comté de Couserans ne fut plus dénombré comme faisant partie du pouvoir fuxéen. Ce changement correspond dans la chronologie aux lendemains des attaques commingeoises contre l'évêché de Couserans, et c'est probablement la récupération de l'autorité sur cet évêché par les Commingeois qui scella l'éviction des comtes de Foix de ce secteur. Le début du XIIe siècle fut aussi marqué par l'affaiblissement du pouvoir épiscopal, dont le temporel était régulièrement usurpé par les comtes de Comminges.

8. 1030-1050. A.D. Ariège, E 1. A.N., J. 879, n° 7. *H.G.L.*, V, acte 202, col. 408-411.

9. Higounet (Charles), « Cartulaire des Templiers de Montsaunès », in *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, années 1955-1956, Paris, 1957.

10. Voir notamment 1095 : BnF, Doat, 165, f° 240 ; *H.G.L.*, VIII, acte 388-II, col. 736-7 ; et Dovetto (Joseph), *Cartulaire des Trencavel*, CRIHCC, Carcassonne, 1997, acte 347, p. 81.

11. 1126. *H.G.L.*, VIII, acte 490-II, col. 928-9. BnF, Doat, 166, f° 107. Dovetto (Joseph), *op. cit.*, acte 373, p. 89.

Cette captation qui nous apparaît dans la documentation écrite fut aussi la conséquence et le dernier soubresaut de la territorialisation des comtés amorcée au début du XIe siècle à la suite de la mort de Rotger-le-Vieux.

À la fin du XIIe siècle, ou au début du XIIIe siècle¹², le comte de Comminges, tailla dans l'ancien comté de Couserans une vicomté de Couserans, qu'il légua à son fils cadet. Cet ensemble nouveau constitué de droits d'origines publiques incluait une partie des hautes vallées en amont du bassin de Saint-Lizier, dont la vallée du Garbet et celle du Salat. Il ne concernait donc qu'une partie du comté/évêché couserannais originel. L'évêché lui-même ne semble pas avoir disposé de dîmes sur cette vicomté nouvelle qui était donc exclue de la seigneurie de l'évêché contrairement au reste du Couserans. Cette situation, comme le découpage opéré, révèle certainement une spécificité ancienne de cet espace en Couserans, sans que nous puissions l'expliquer actuellement.

Les vicomtes de Couserans, après une étape conflictuelle avec les comtes de Foix à propos d'un château du Sabartès (Quié), réalisèrent un rapprochement très fort avec ces mêmes comtes à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle. Roger Bernat, comte de Foix, et Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans, s'associèrent alors pour des profits personnels dans leurs vellétés d'expansion vers les territoires catalans d'Andorre et de Pallars, et menèrent tous leurs mauvais coups ensemble. Le contrôle de la vicomté s'effectuait, dans une moindre mesure mais de façon analogue à celui de la haute Ariège par les comtes de Foix, par le biais de grands ouvrages parfois isolés du monde civil, tel le nid d'aigle de Mirabat (Seix, haut Salat). Mais la majorité des bâtiments castraux des vicomtes, et peut-être de leurs droits, se concentraient à l'aval de la vicomté, juste en amont de Saint-Girons. Au XIIIe siècle, l'expansion royale française et le lent affaiblissement du Comminges compliquèrent la carte politique de la montagne couserannaise, notamment dans le secteur de Seix, qui apparut dans le domaine royal direct¹³, mais aussi ultérieurement sur le secteur de la mine d'argent de Castel Minier d'Aulus en activité au début du XIVe siècle. La concurrence entre les vicomtes de Couserans et les officiers du roi de France se renforça dès les premières années du XIVe siècle, évidemment le plus souvent au profit du pouvoir royal.

Le reste de l'ancien comté de Couserans, sa portion nord et la zone occidentale de la montagne, subsista au sein du comté de Comminges. Il connaissait une organisation classique, identique à celle que l'on a décrite pour le comté de Foix, coordonnée par des châtelainies-baylies tenues par des fidèles des comtes de Comminges et par une hiérarchie féodale pyramidale au profit du comte. Mais l'homogénéité des pouvoirs comtaux dans cette zone était moins bien construite que celle des comtes de Foix à l'est. D'abord parce que subsistait une seigneurie des évêques du Couserans soutenue par de gros *castra* au nord de Saint-Lizier. Ensuite, parce que ces derniers s'associèrent à des seigneurs, comme les Tersac du Volvestre pour contrer la puissance des comtes de Comminges¹⁴.

12. Recherches en cours. Information orale Denis Mirouse.

13. Denis Mirouse – inédit – propose fort justement que le pouvoir royal retrouve à Seix des droits publics anciens sur une confluence majeure (ancien fisc ?), droits qui pourraient avoir été ceux du comte de Toulouse (comté capté par le royaume français au XIIIe s.) et qui pourraient avoir pour origine l'union du Pallars dans le comté de Toulouse au IXe s. En effet, Seix est situé sur la voie qui mène au port de Salau, col le plus bas de toute la chaîne centrale menant en Pallars.

14. Sur les Tersac : Pradalié (Gérard), « Les Tersac, seigneurs du Volvestre », *Pouvoirs pyrénéens : De la résidence aristocratique au castrum*, colloque de Seix, sous la dir. de Guillot (Florence), octobre 2007, 2009, Mercuès, p. 141-150.

C'est dans la zone occidentale de la montagne couserannaise, le Castillonnais, que l'on peut le mieux apprécier les seigneuries locales en place, au moins dès le XIIe siècle, grâce aux actes de la commanderie templière de Montsaunès possessionnée sur ce secteur.

Au XIIe siècle, ce cartulaire démontre que les comtes de Comminges possédaient quantité de biens sur cette vallée, biens dont certains furent cédés aux Templiers. Les seigneurs de Castillon, fidèles parmi les fidèles des comtes de Comminges, paraissent avoir été les acteurs principaux de la domination nobiliaire sur cette zone, avec ceux d'Aspet, seigneurie la plus occidentale du cœur du comté de Comminges. L'extension des ouvrages seigneuriaux castraux au Moyen Âge central pourrait y avoir connu deux étapes. Une histoire ancienne, difficilement perceptible, montre une diffusion limitée de petits ouvrages seigneuriaux dans la *potestas* de familles locales et de la famille d'Aspet. Ces ouvrages sont concurrencés par le bourg castral de Castillon à partir du XIIe siècle mais plus efficacement aux XIIIe et XIVe siècles. Ce bourg devint chef-lieu de châtelainie comtale au XIVe siècle. Cette montée en puissance de Castillon occulta dès lors l'expansion des autres villages castraux déjà peu dynamiques du fait de la structuration ancienne du peuplement autour d'habitats casaliers. Du point de vue de l'histoire des agglomérations au Moyen Âge, le haut Couserans ressemble relativement bien à la haute vallée de l'Ariège¹⁵. Un dense semis de villages s'est mis en place au cours du haut Moyen Âge, villages à maisons ou casaliers, avant l'apparition du phénomène castral qui modifia peu le paysage, sauf sur de grands sites stratégiques, lieu de surinvestissement, dotés de franchises à la fin du Moyen Âge, tel Castillon-en-Couserans. En l'absence de documents anciens, mais grâce à la toponymie (Bethmale, Bellongue¹⁶, etc.), il semble que le système des vallées décrit en Andorre et en haute Ariège¹⁷ ait pu exister à partir de l'époque carolingienne en haut Castillonnais.

À la fin du Moyen Âge la structuration politique en châtelainies-baylies comtales commingeoises y était efficiente et bien réelle.

Le cœur du Comminges

Le comté de Comminges, fort heureusement, a été étudié dans la grande thèse de Charles Higounet, éditée en 1949¹⁸.

L'origine des comtes de Comminges est un sujet de discussions anciennes qui aboutit à plusieurs hypothèses de travail que l'on ne peut départager.

La proximité des comtes de Comminges au Xe siècle avec ceux de Carcassonne est vérifiée et explique la présence des Commingeois autour de l'abbaye de Lézat à partir de cette époque et aux siècles suivants. Cependant, ils ne semblent pas avoir été les vrais patrons de l'abbaye, qui furent les Carcassonnais puis les Fuxéens.

De cette proximité, on conserve aussi des indices dans l'évêché de Comminges, dominé à la fin du Xe siècle et au début du XIe siècle par des noms de la famille carcassonnaise, Bernat, Rotger, Pèire et Arnaut.

15. Guillot (Florence), « Habitats et peuplement en haute vallée de l'Ariège aux XIe et XIIe s. », *Habitat et peuplement dans les Pyrénées au Moyen Âge et à l'époque moderne, Travaux du groupe RESOPYR III*, Textes recueillis et édités par Jean-Pierre Barraqué et Philippe Sénac, col. Méridiennes, Université Toulouse-Le Mirail, 2010, p. 79-94.

Bourdoncle (Stéphane), Guillot (Florence), Lasnier (Thibaut), Teisseire (Hélène), « La vallée de la Bellongue au Moyen Âge », *Revue de Comminges*, 2006, p. 173-208.

16. Beth/Belle, « vallée ».

17. Viader (Roland), « Les communautés montagnardes, de la vallée à la maison », *Études roussillonnaises, Revue d'histoire et d'archéologie méditerranéenne*, t. XXV, 2005, p. 41-42.

Guillot (Florence), dans cet ouvrage (« Seigneurie, villages et château, la vallée de Miglos... »).

18. Higounet (Charles), *Le Comté de Comminges de ses origines à son annexion à la Couronne*, Toulouse-Paris, 1949.

Le projet de testament du comte de Carcassonne Rotger-le-Vieux en 1002¹⁹ décrit d'ailleurs, dans la part de son fils Ramon, le tiers du comté de Comminges et le Volvestre. Comme en Couserans, aucun fisc ou *castrum* n'était associé dans ce texte à cet honneur qui pourrait avoir été théorique, sauf peut-être une fois de plus sur l'évêché.

En 1090, le comte de Foix, héritier des droits des Carcassonnais recensa d'ailleurs le comté de Comminges en même temps que celui de Couserans²⁰. Et toujours comme en Couserans, la dernière mention de cet honneur dans les biens fuxéens date de 1126²¹. C'est à cette époque, en Couserans comme en Comminges, que la territorialisation des comtés se clôt au profit des comtes de Comminges vu, fort logiquement, l'absence de relais castraux ou fiscaux des comtes de Foix sur ces zones.

Dès le XIIe siècle, la proximité des comtes de Comminges avec ceux de Toulouse est lisible dans quelques actes, telle cette donation d'Anfos, comte de Toulouse, aux évêques de Toulouse en présence de ses fidèles, parmi lesquels au premier rang, Bernat, comte de Comminges²². Clairement, la fidélité commingeoise envers Toulouse est bien réelle alors que celle des Fuxéens peine à se construire et n'aboutit qu'en pointillé, au début du second tiers du XIIe siècle, autour de Saverdun et peut-être de quelques autres ouvrages²³.

Le comte de Comminges semble aussi avoir été partie prenante de la résolution des conflits de la grande Guerre Méridionale, toujours au côté du comte de Toulouse : en 1143, avec Ramon Trencavel, frère de Rotger Ier Trencavel, il aide à la résolution du conflit entre le vicomte Rotger Ier de Carcassonne et Alfons Jourda, comte de Toulouse, après la défaite de ce dernier²⁴.

Parallèlement, au moins à partir du XIIe siècle, les relations entre comtes de Comminges et de Foix paraissent parfois conflictuelles, en tout cas souvent de mauvaise qualité. Hormis l'affaire de l'accapuration des droits sur l'évêché de Saint-Lizier au début du XIIe siècle, on connaît aussi une guerre Comminges-Foix à la fin du XIIe siècle²⁵ qui pourrait avoir eu comme origine la question du Volvestre dont la suzeraineté était discutée. Grâce à l'affaiblissement des comtes de Comminges au début du XIIIe siècle, les comtes de Foix finirent par s'imposer en Volvestre comme en Daumazan et jusqu'à Montbrun-Bocage²⁶. En effet, le Séronais, la haute Arize et le Daumazan ne semblent avoir été réellement inclus dans la suzeraineté comtale qu'au cours du XIIIe siècle, et ce malgré la mention du Daumazan dans le projet de testament de Rotger-le-Vieux en 1022. Le Daumazan fut le premier des trois à intégrer cette suzeraineté (années 1220-1230). Cette expansion des droits comtaux réels se fait alors dans un contexte particulier sur ce secteur. Elle est réalisée sous l'autorité royale française. On note ainsi qu'Hugues d'*Arsicio*, sénéchal de Carcassonne pour le roi de France, assista à une reconnaissance de la suzeraineté du comte de Foix par le seigneur de Loubaut en Daumazan²⁷, ce qui indiquerait que le comte de Toulouse avait des droits sur le Daumazan auparavant. En Daumazan, cette expansion se réalisa contre la *potestas* des seigneuries commingeoises, notamment celle des Montégut.

19. Acte cité.

20. BnF, Doat, 165, f° 228 et 240.

21. H.G.L., VIII, acte 490-II, col. 928-9. BnF, Doat, 166, f° 107.

22. Macé (Laurent), *Catalogue raimondins (1112-1229), actes des comtes de Toulouse, ducs de Narbonne et marquis de Provence*, Archives municipales de Toulouse, 2008, acte 27. H.G.L., t. II, col. 482-3.

23. 1167. A.N., J 332, n° 1-2. Macé, *op. cit.*, act. 112, etc.

24. H.G.L., V, col 1071 : *in manu Bernardi Couenerum*.

25. 1198. BnF, Doat, 169, f° 73r-74r., H.G.L., VIII, acte 99-I, col. 450.

26. Inédit, Guillot (Florence), « La seigneurie de Montbrun-Bocage dans la documentation ».

27. BnF, Doat, 170, f° 279.

D'autres zones de contact entre Foix et Comminges, en Séronais, ont été étudiées par Denis Mirouse, notamment les fortifications de Montagagne et d'Alzen. Dans ce secteur aussi, au XIII^e siècle, les pouvoirs des comtes de Comminges refluent vers l'ouest et ceux des comtes de Foix s'étendirent au Séronais, sauf sur la seigneurie de Pailhès, enclave pérenne de forme nord-sud dans leurs domaines, car elle était restée sous suzeraineté toulousaine, et devint donc ensuite royale.

Dans les premières années de la Croisade, les comtes de Comminges furent – comme ceux de Foix – aux côtés de ceux de Toulouse et résistèrent avec acharnement aux troupes de Montfort. Après avoir contracté un serment auprès de Pèire II d'Aragon, juste avant la bataille de Muret, en même temps que les Toulouse et les Foix et, après la mort de Pèire II, les comtes de Comminges acceptèrent la défaite et préférèrent passer sous hommage au roi de France à la fin 1213. Cet hommage ne fut pas remis en cause et le comté passa sous suzeraineté royale, sauf la vicomté de Couserans désormais indépendante.

À partir de cette époque et plus encore au XIV^e siècle, le comté de Comminges déclina régulièrement à la différence du comté de Foix. Une crise de succession dans les années 1336-1341 fit le lit des premières hostilités de la guerre de Cent Ans qui s'abattirent sur la plaine de Garonne avec force puis se renforcèrent des violences de la guerre Foix-Armagnac à propos de la succession de Béarn, tout particulièrement dans les années 1352-1364. La crise économique qui avait débuté auparavant fut décuplée par ces ravages et les agglomérations de Comminges connurent un temps de rétractation, de destructions, tandis que le commerce se contractait durablement sur l'axe sud garonnais. Les quelques trêves durèrent peu : en conséquence, l'édification ou la réédification des murailles des villes et des villages fut frénétique. Jusqu'en 1443, la guerre anglaise succéda aux guerres Foix-Armagnac ou *vice versa* et le comté de Comminges, zone frontière, fut particulièrement exposé.

En même temps que le cœur du comté s'affaiblissait, le comte de Comminges perdit beaucoup de seigneuries ou de fidélités, telles la terre de Nébouzan, le château et la ville de Lannemezan et Saint-Gaudens passées au comte de Foix en 1345 : ce grignotage était le fait du comte *Febus* dont l'obsession fut de tendre à la réunion territoriale du Béarn et du comté de Foix.

À la fin du XIV^e siècle, une nouvelle étape de succession difficile après la mort de Pèire-Ramon II sans héritier mâle, accrut le déchaînement des appétits autour du comté de Comminges tant du fait des Armagnac que des Foix.

En parallèle, le comte de Comminges jouait son rôle de vassal du roi de France, participant aux campagnes et répondant à l'ost et le comté resta stable dans sa fidélité française, à la différence de celui de Foix.

Au début du XV^e siècle, pour contenir le poids des Armagnac, le Comminges s'appuya sur les comtes de Foix, dès lors proches des rois de France. En 1419, Marguerite de Comminges se remaria avec Matthieu de Foix, fils de la comtesse de Foix, Isabelle et d'Archambaud de Grailly. Finalement, Marguerite légua le comté à la couronne et, à la mort de Matthieu, en 1453, il fut rapidement annexé au domaine royal pour éviter qu'il ne tombe aux mains des comtes de Foix : la continuité territoriale rêvée par *Febus* était définitivement compromise, les pouvoirs des comtes de Foix et vicomtes de Béarn restèrent purement archaïques, fondés sur des liens féodaux en voie de désagrégation et sans aucune identité culturelle unie ou en construction, ce qui présageait de la réunion des seigneuries fuxéennes et béarnaises à la couronne : elle eut lieu au tout début du XVII^e siècle.

L'actualité d'une recherche ancienne²⁸

Sur ces espaces politiques médiévaux, les recherches sont anciennes et fournies et c'est dans leur filiation que nous nous situons.

Depuis l'impulsion donnée par Charles Higounet, relayée par André Debord et de nombreux travaux universitaires, notamment ceux de l'Université Toulouse-Le Mirail, les fortifications pyrénéennes sont un sujet d'études de qualité dont l'un des plus grands avantages est d'appréhender le fait castral dans une dynamique historique globale et non plus de façon isolée. Le « colloque de Pau²⁹ » a récemment permis de réaliser un grand bilan de cette recherche. Celui de Chauvigny, en juin 2010, a poursuivi ce travail, mais n'est pas encore publié.

Nos moyens sont pluriels, diversifiés : nous faisons feu de tout bois. Cet état d'esprit permet d'optimiser les résultats malgré les carences des différents types de sources.

Bien sûr, nous devons souligner, comme il est habituel dans toute étude médiévale, les déficiences des sources archéologiques et documentaires, sources qui peuvent être moyennement nombreuses en comtés de Foix et de Comminges à partir des Xe et XIe siècles mais qui, sur certaines vallées du Couserans, sont faméliques du fait d'une conservation quasi nulle de la documentation médiévale et des déficiences des copies d'actes.

Une documentation écrite médiévale très inégale³⁰

La documentation écrite est incontestablement inégale entre comtés de Foix et de Comminges, d'une part, et comté de Couserans, d'autre part, du point de vue de sa conservation. Les fonds archivistiques sont partout très dispersés entre une documentation originale somme toute relativement rare et des copies d'actes de qualité inégale. De grandes analyses politiques régionales comme *L'Histoire générale du Languedoc* permettent de consulter des actes nombreux, dont beaucoup sont issus du fonds Doat et donc connus par des copies modernes de bonne qualité. Les cartulaires d'établissements ecclésiastiques³¹ sont nombreux mais ne couvrent qu'une portion de l'espace et souffrent par définition d'une distorsion de la perception de la société qui fait que leur analyse est délicate.

En outre, le traitement de la masse documentaire fournie par certains cartulaires, comme celui de l'abbaye de Lézat, est un travail d'une ampleur considérable qui est loin d'être

28. L'historiographie de la question castrale sur la région doit beaucoup au travail essentiel réalisé par Michel Barrère et Sylvie Faravel en 2002 : « Archéologie des résidences aristocratiques médiévales en Midi-Pyrénées (1987-2002) », *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir, Xe-XVe s.*, Actes du colloque de Pau des 3, 4 et 5 octobre 2002, *Archéologie du Midi médiéval*, supplément n° 4, 2006, p. 31-51.

29. *Ibidem*.

30. Pour plus de précision sur ce sujet, voir Guillot (Florence), « Présentation des sources documentaires médiévales sur le secteur étudié par le P.C.R. », *Rapport du Programme Collectif de Recherche « Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges »*, 2007, p. 14-25.

31. Citons notamment : Douais (Célestin), *Cartulaire de Saint-Sernin (844-1200)*, Paris, 1887 ; Ourliac (Paul), Magnou (Anne-Marie), *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Paris, 1984-1987 ; *Bulletin de la Société Ariégeoise sciences, lettres et arts*, 1976 ; Baby (François), « Les templiers de Montsaunès dans le Castillonnais, documents sur la langue et l'histoire de la Ballongue et du Biros (1165-1688) », *Bulletin de la Société Ariégeoise sciences, lettres et arts*, 1976 ; Higounet (Charles), « Le cartulaire des templiers de Montsaunès », *Revue du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1957 ; Font-Reaulx (Jacques de), Perrin (Charles-Edmond), *Recueil des historiens de France*, Pouillés des Provinces de Narbonne, d'Auch et de Toulouse, Paris, 1972 ; Samaran (Charles), Higounet (Charles), *Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges*, Paris, 1970 (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France), etc.

achevé à l'heure actuelle³². Les sources littéraires sont rares et souvent tardives, voire inexistantes avant la croisade albigeoise. Elles s'attachent ensuite essentiellement à la description d'une histoire politique laissant peu d'espace aux évolutions de l'occupation du sol et au fait castral³³. Enfin, concernant le comté de Foix, les registres d'Inquisition (XIIIe-début XIVe siècles) sont des outils intéressants quant à la localisation des sites et des éléments de l'occupation du sol³⁴.

La répartition chronologique de cette documentation est elle-même inégale et les hautes périodes sont toujours moins bien documentées que les XIVe-XVe siècles.

De plus, certains secteurs, tel le Couserans, souffrent d'une véritable disette de documents concernant le Moyen Âge central, carences qui ont réduit la possibilité et le nombre des travaux historiques sur ces vallées. D'autres, heureusement mieux documentés, ont permis d'asseoir des études régionales d'histoire politique et sociale, tels le Comminges ou le Sabartès³⁵.

Le fait castral comme thème d'étude

Les premières études propres aux fortifications médiévales sont anciennes. Après une longue période d'études plus soucieuses du fait politique que des éléments d'occupation du sol, les premières recherches furent souvent monographiques et le fait d'érudits locaux passionnés³⁶. Apparurent aussi les premières opérations archéologiques, mais qui restaient encore rares et dont la documentation n'a malheureusement pas été souvent conservée.

Le tournant dans l'historiographie des fortifications pyrénéenne est dû à l'œuvre de Charles Higounet, précurseur de l'histoire de l'occupation du sol et de ses méthodes³⁷.

Dans cette dynamique, le milieu universitaire a développé depuis les années 1980 une grande quantité de travaux, en particulier des mémoires de maîtrises, de D.E.A. et des thèses, mais aussi quantité d'articles et de communications. L'université Toulouse-Le Mirail a ainsi produit des études tant sur des sujets d'enquêtes globales d'occupation du sol au Moyen Âge que sur des inventaires des villages castraux, des fortifications ou des forts villageois³⁸.

32. Et cette documentation médiévale n'est pas forcément de bonne qualité ; voir Pradalié (Gérard), « Le monastère de Lézat. Sortie de crise et cartulaire (1229-1249) » in colloque *1209-1309. Le Grand Siècle des comtes de Foix*, oct. 2009, sous la dir. Pailhès (Claudine), édité en 2010, Foix, p. 385-395.

33. Par exemple : Courteault (Henri), Pasquier (Félix), *Chroniques romanes des comtes de Foix, composées au XIVe s. par Arnaud Esquerrier et Miegerville*, Toulouse, 1895 ; *La Canso* (Chanson de la croisade albigeoise) ; la *Chronique* de Guillaume de Puylarens, etc.

34. Par exemple : Duvernoy (Jean), *Le Registre d'Inquisition de Jacques Fournier*, 3 vol., La Haye, 1977 ; Palès-Gobilliard (Anne), *L'Inquisiteur Geoffroy d'Ablis et les cathares du comté de Foix (1308-1309)*, Paris, 1984 ; Fonds Doat, vol. 22 à 24, registres de l'inquisiteur Ferrer ; etc.

35. Higounet (Charles), *op. cit.* ; Guillot (Florence), *Fortifications, pouvoirs, peuplement en Sabartès (Ariège) du début du XIe s. au début du XVe s.*, thèse de doctorat, Presses universitaires du Septentrion, 1998 ; etc.

36. Par exemple : Moulis (Adelin), *L'Ariège et ses châteaux féodaux*, Tarascon-sur-Ariège, 1979 ; Géraud-Parracha (Guillaume), *Anciens châteaux du pays de Couserans*, imprimerie Fabro, Saint-Girons, 1993 ; etc.

37. Notamment : Higounet (Charles), « Esquisse d'une géographie des châteaux des Pyrénées françaises au Moyen Âge », *Primer Congreso Internacional de Pireneistas del Instituto de Estudios Pirenaicos*, Zaragoza, 1950 ; Higounet (Charles), *Paysages et villages neufs*, Bordeaux, 1975.

38. Par exemple : Audabram (Pascal), *Inventaire des fortifications médiévales en bas Couserans*, mémoire de Master I, Université Toulouse-Le Mirail, 2008 ; Audabram (Pascal), *Recherche et analyse des fortifications collectives bas-médiévales en Couserans*, mémoire de Master II, Université Toulouse-Le Mirail, 2010 ; Dupuy (Marie-Hélène), *Inventaire archéologique des villages castraux, cantons de Saint-Gaudens et de Saint-Martory* (Haute-Garonne), mémoire de maîtrise, Université Toulouse-Le Mirail, 1991 ; Dupuy (Nathalie), *L'Occupation du sol dans le massif de l'Estélas (entre Ariège et Haute-Garonne)*, Université Toulouse-Le Mirail, mémoire de Master I, 2012 ; Fête (Laure), *Inventaire archéologique des villages*

Parallèlement, des prospections-inventaires et des travaux archéologiques de plus en plus nombreux ont eu lieu au fur et à mesure que l'on se rapprochait de la fin du XXe siècle³⁹, activités de plus en plus marquées par la collaboration entre différentes compétences, archéologues, architectes, historiens et spécialistes du bâti.

Dès lors, certains secteurs des comtés de Foix, Couserans et Comminges paraissent mieux éclairés par des travaux de recherche de qualité, tandis que d'autres souffrent encore d'une vraie carence des sources, même si les recherches y sont actives.

Ces études récentes ont – en grande partie – éclairé la question de l'histoire des fortifications au Moyen Âge et, depuis le début du PCR, elles ont aussi eu pour objet des zones jusqu'alors mal documentées, comme le Couserans. C'est sur ces secteurs de l'ouest que nos connaissances se sont le plus enrichies récemment.

Les zones étudiées permettent de définir des problématiques communes au fait castral sur ce secteur et surtout de replacer l'histoire de la fortification dans une dynamique historique sociale et politique, ce qui ouvre la recherche à de nouveaux questionnements et permet d'élaborer des pistes pour les secteurs en cours d'étude.

Grâce à ces différents travaux, l'étude des fortifications dans cette large tranche du nord du massif pyrénéen a donc largement évolué et peut maintenant progresser vers des questionnements synthétiques liés aux dynamiques du fait castral : notre programme de recherche a d'ailleurs commencé une publication synthétique de ces travaux en parallèle de celle de ce colloque.

Travail d'ampleur, il devrait être achevé ou en cours d'achèvement d'ici deux ans et permettra alors un premier point global du fait castral dans les Pyrénées centrales françaises.

castraux dans le Couserans (Ariège), mémoire de maîtrise, Université Toulouse-Le Mirail, juin 1990 ; Galès (Françoise), *Des fortifications et des hommes : l'œuvre des Foix-Béarn au XIVe s.*, Thèse N.R., Université Toulouse-Le Mirail, 2000 ; Guillot (Florence), *Enquête archéologique et occupation du sol en Tarasconnais (Ariège) à l'époque médiévale*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-Le Mirail, 1989 ; Guillot (Florence), *Sites fortifiés en Sabartès (Ariège) à l'époque médiévale*, mémoire de D.E.A., Université Toulouse-Le Mirail, 1989 ; Lasnier (Thibaut), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, mémoire de Master I, Université Toulouse-Le Mirail, 2005 ; Lasnier (Thibaut), *Essai de typochronologie du bâti des fortifications médiévales en haut-Couserans : premières études de cas*, mémoire de Master II, Université Toulouse-Le Mirail, 2007 ; Maury (Dominique), *Enquête archéologique et occupation du sol au Moyen Âge dans le canton d'Ax-les-Thermes (Ariège)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-Le Mirail, octobre 1990 ; Tabutaud-Roy (Valérie), *Inventaire archéologique et histoire de l'occupation du sol : canton d'Auterive*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-Le Mirail, 1990 ; Roquefort (Valérie), *Le Castrum d'Arignac (Haute-Garonne)*, mémoire de Master II, Université Toulouse-Le Mirail, 2012 ; Vidal (Christine), *Les Villages à plan régulier de la seigneurie de Mirepoix aux XIIIe et XIVe s.*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-Le Mirail, juin 1988 ; Vidal (Christine), *L'Habitat précastral et castral dans le canton de Mirepoix*, mémoire de D.E.A., Université Toulouse-Le Mirail, juin 1989 ; Weiss (Pascal), *Inventaire archéologique des villages castraux dans le Pays de Foix (Ariège)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-Le Mirail, 1990, etc.

Existents des travaux universitaires, moins nombreux, en dehors de l'Université Toulouse-Le Mirail, par exemple :

Tillet (Patrice), *Les Châteaux d'Usson et de Quérigut, Étude historique et archéologique des deux forteresses du Pays de Donezan*, mémoire de l'E.H.E.S.S., sous la dir. de Poisson (Jean-Michel), 2003.

Voir aussi les rapports du Programme Collectif de Recherche en cours sur les forts villageois en Midi-Pyrénées : sous la dir. de Hautefeuille (Florent), Baudreu (Dominique) et Abbé (Jean-Loup) (Université-Toulouse-Le Mirail).

39. Citons pour exemple, les fouilles du *castrum* de Montségur (Ariège ; André Czeski, Jean-Paul Sarret) ; celles de Montailhou (Ariège ; David Mazo et Jean-Paul Cazes) ; celles de Montréal-de-Sos et de la grotte fortifiée du Campanal (Auzat, Ariège ; Florence Guillot) ; l'opération archéologique menée sur le site de Castel-Minier (Aulus, Ariège ; Florian Tereygeol) ; les sondages archéologiques à Ax-les-Thermes (Ariège ; Hélène Teisseire), Mirabat (Seix, Ariège ; Thibaut Lasnier) et Sainte-Catherine (Balagué, Ariège ; Philippe Rouch) ; la prospection du canton d'Oust (Ariège) menée par Laurent Troisplis, celle de la Bellongue (Ariège) menée par Hélène Teisseire ; celles des grottes fortifiées menée par Florence Guillot ; celles des cantons de Labastide-de-Sérou, Lavelanet, Massat, le Fossat, le Mas-d'Azil, Saverdun, Mirepoix, Pamiers (Ariège), menées par Christine Vidal, celles du canton d'Aspet (Haute-Garonne) menée par Arnaud Coiffé, celles du haut Couserans menées par Thibaut Lasnier, celle du bas Couserans menée par Pascal Audabram, etc.

C'est dans cette dynamique que nous avons voulu situer ce colloque et les travaux qui vous sont présentés ici. Ces travaux marquent une étape de la recherche qui se poursuit au moment où ces lignes sont écrites. Ils démontrent la vigueur de cette recherche et suivent notre volonté de publier tous azimuts nos résultats au plus tôt.

Espérons que nous pourrons encore réitérer cette expérience d'ici quelques années avec de nouveaux résultats !